

Conditions generales de vente

1. Application :

- 1.1 Ces conditions générales et conditions particulières éventuelles font partie intégrante du contrat entre les parties et s'appliquent à chaque vente, service et exécution de travaux, sauf accord contraire au préalable et par écrit.
- 1.2 L'acheteur accepte explicitement nos conditions générales et particulières et renonce expressément à toutes les dispositions, comme par exemple ses propres conditions d'achat, qui seraient contraires aux présentes conditions de vente.

2. Formation, modification et annulation du contrat :

- 2.1 Les offres des prix sont toujours sans engagement et sans obligation. Aucune commande, qu'elle ait été faite directement ou par l'intermédiaire de nos représentants, n'est valable, sauf si elle a été acceptée par notre société. Un contrat n'est conclu que par une confirmation écrite de la vente intervenant dans un délai d'un mois.
- 2.2 L'acheteur est réputé accepter nos conditions en passant commande.
- 2.3 Wavin Belgium sa est habilitée à modifier les prestations à fournir conformément au contrat afin de les améliorer ou de les adapter à toute réglementation officielle.

3. Conseils et/ou calculs (services) :

- 3.1 Des conseils donnés et/ou des calculs et des dessins fournis par Wavin Belgium sa indépendamment de l'achat de ses produits ne peuvent entraîner aucune responsabilité de Wavin Belgium sa. Wavin Belgium sa veillera à fournir des services professionnels, compétents et conformes à l'état de la technique. En ce qui concerne les services, aucune obligation de résultat ou de garantie ne repose sur Wavin Belgium sa.
- 3.2 Wavin Belgium sa ne peut être tenue responsable des conseils donnés et/ou des calculs, dessins et autres estimations ou informations fournis (par exemple concernant les qualités, les capacités et/ou les résultats) que lorsque ces services sont fournis suite à et en combinaison avec l'achat de produits de Wavin Belgium sa.
- 3.3 L'acheteur est le seul responsable des données qu'il communique à Wavin Belgium sa. L'acheteur est donc responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces données. Toutes les conséquences liées à des manques d'exactitude et/ou d'exhaustivité de telles informations sont aux risques et aux périls de l'acheteur.
- 3.4 Toutes les études, tous les projets, les devis, les plans ou la documentation fournis par Wavin Belgium sa restent toujours son entière propriété et doivent être restitués à la première demande. En aucun cas, les documents mentionnés ne peuvent être prêtés ou communiqués à des tiers.
- 3.5 Wavin Belgium sa n'est pas responsable des dommages provenant d'une mauvaise utilisation et/ou application de ses produits et des conseils donnés et/ou des calculs fournis.
- 3.6 Pour autant que la prestation des services par Wavin Belgium sa corresponde à un contrat avec l'acheteur concernant les produits de Wavin ou si les services sont effectués contre une rémunération librement déterminée, la responsabilité de Wavin pour des erreurs ou lacunes éventuelles est limitée à un montant correspondant au montant facturé par Wavin Belgium sa pour la combinaison concernée de services et produits. Cette responsabilité est limitée à un maximum absolu de 1 000 000 EUR par dommage (une série d'événements étant considérée comme une seule cause).
- 3.7 Toutefois, Wavin Belgium sa n'est en aucun cas responsable des dommages indirects de quelque nature que ce soit, tels qu'une activité stagnante de l'entreprise, etc. ...

4. Vente et livraison de produits :

- 4.1 Toute livraison interviendra aussi rapidement que possible. Sauf accord écrit, aucun retard ne peut donner lieu à une annulation de la commande ni à quelque indemnité que ce soit.
- 4.2 Les marchandises seront livrées comme déterminé sur la confirmation de commande ou bien sur le bon de commande ou sur sa facture.
- 4.3 L'acheteur est tenu de réceptionner les produits à la date de livraison convenue et, dans tous les cas, dès que Wavin Belgium sa signale qu'ils sont prêts à être livrés. Si l'acheteur n'a pas accepté les livraisons, il est responsable de tous les frais et dommages qui en découlent, y compris les frais de stockage et les frais liés à la nouvelle livraison.
- 4.4 Tous les risques concernant les marchandises achetées et non encore livrées sont à la charge de l'acheteur, et cela dès que les marchandises ont quitté les entrepôts de Wavin Belgium sa, même si les marchandises doivent être livrées franco. En cas d'enlèvement des marchandises, celles-ci voyagent aux risques exclusifs de l'acheteur. Ni Wavin Belgium sa, ni son personnel ne peuvent encourir la moindre responsabilité en ce qui concerne le transport effectué par l'acheteur, même si Wavin Belgium sa ou son personnel a prêté assistance lors du chargement. Les emballages seront facturés et ne seront jamais repris, à l'exception des box wavin avec consigne et les emballages de grès.
- 4.5 En cas de retour des produits, les frais de retour seront facturés.

5. Contrôle + transformation :

- 5.1 Le client doit immédiatement réceptionner et contrôler les marchandises commandées. Les réclamations relatives aux volumes, quantités et défauts qui peuvent être constatés lors d'un contrôle attentif normal (défauts visibles) ne sont acceptées que si elles sont adressées à Wavin Belgium sa par lettre recommandée dans les 72 heures suivant la livraison. Dans le cas contraire, le client est présumé avoir accepté la livraison sans réserve, à l'exception des vices cachés.
- 5.2 Les réclamations concernant les quantités ne peuvent être acceptées que si elles sont mentionnées sur les documents de livraison lors du déchargement. Lors de l'enlèvement des marchandises, le transporteur doit effectuer le contrôle des quantités avant de quitter l'entrepôt. Sauf accord préalable de Wavin Belgium sa, les marchandises ne sont pas reprises.
- 5.3 Les vices cachés ne peuvent donner lieu à dédommagement que s'ils sont détectés rapidement et si Wavin Belgium sa est immédiatement informée, au plus tard dans un délai de sept jours, de leur découverte par lettre recommandée.
- 5.4 La responsabilité de Wavin Belgium sa est toujours limitée à l'échange des marchandises défectueuses ou à la leur réparation si le coût de la réparation est inférieur à la valeur de remplacement des marchandises, avec, dans tous les cas, une valeur totale maximale de 1 000 000 EUR par dommage (une série d'événements étant considérée comme un seul dommage).
- 5.5 Pour le reste, toute responsabilité relative à des produits défectueux est exclue et aucun remboursement, aucun frais ni aucune indemnité ne peut être exigé de Wavin Belgium sa, quelle qu'en soit la cause
- 5.6 La transformation des marchandises vaudra dans tous les cas acceptation des marchandises, même si une réclamation a été transmise préalablement à cette transformation. Dans tous les cas, un éventuel dédommagement ne pourra jamais excéder le prix des marchandises livrées.
- 5.7 Tous les droits et revendications de l'acheteur pour obtenir un remboursement total ou partiel et/ou la réparation ou une nouvelle livraison des produits défectueux, sur laquelle base que ce soit, sont nuls si ce défaut est signalé tardivement (voir point 5.3) et si Wavin Belgium sa n'a pas la possibilité d'analyser immédiatement sur place le bien-fondé de la réclamation et/ou c) 12 (douze) mois se sont écoulés depuis la livraison.
- 5.8 Relativement au contrat, l'acheteur accepte et s'engage à agir conformément à toutes les lois, réglementations, ordonnances, réglementations gouvernementales (locales) applicables concernant la lutte contre la corruption (anti-bribery) et la lutte contre le blanchiment d'argent (anti-moneylaundering).

6. Exécution de travaux :

- 6.1 L'acheteur veillera à ce que Wavin Belgium sa puisse disposer à temps :
 - des autorisations requises pour le travail ;
 - des dessins, documents et autres supports de données actuels nécessaires.
- 6.2 Si des prescriptions ou des dispositions légales imposent des exigences plus strictes pour le travail que celles convenues dans le contrat, les modifications nécessaires pour satisfaire à ces exigences seront facturées comme du travail supplémentaire.
- 6.3 L'acheteur doit s'assurer que le chantier indiqué est adapté au stockage des matériaux et que ces matériaux sont protégés contre le vol.

- 6.4 En ce qui concerne les produits qui doivent être installés et/ou qui font partie du travail à réaliser, le risque des produits installés et à installer est transféré à l'acheteur dès le moment où ces produits sont arrivés sur le site de l'acheteur ou sur le chantier.

- 6.5 Après livraison des travaux, Wavin Belgium sa n'est plus responsable des défauts, sauf en ce qui concerne les vices cachés. En ce qui concerne les vices cachés, ils doivent être signalés à Wavin Belgium sa dans les 7 jours suivant leur découverte. Les vices cachés signalés dans les délais convenus seront, autant que possible, réparés gratuitement par Wavin Belgium sa dans un délai raisonnable, à déterminer par Wavin Belgium sa, sans qu'il ne repose sur Wavin Belgium sa une obligation d'indemnisation. Si Wavin Belgium sa estime que la réparation n'est pas possible de manière raisonnable ou se révèle trop onéreuse, l'acheteur accepte une note de crédit ou un remboursement total ou partiel de la somme du travail, cette obligation étant limitée dans tous les cas à un maximum total de 1 000 000 EUR par dommage.

7. Garantie et défauts :

- 7.1 En dehors des dispositions des articles 3.6, 5.4 et 6.5, l'acheteur ne peut prétendre à aucun droit à l'encontre de Wavin Belgium sa pour des défauts dans ou concernant les produits et les services livrés par Wavin Belgium sa et l'exécution de travaux. Wavin Belgium sa n'est pas, par conséquent, responsable des dommages directs et, quelle que soit la base de la prétention, des dommages indirects ou consécutifs, comme par exemple les dommages liés au retard, le manque à gagner, les économies manquées, les opportunités manquées, la perte de clientèle ou les infractions commises ou les amendes.
- 7.2 Dans tous les cas, s'il apparaît que Wavin Belgium sa est responsable vis-à-vis de l'acheteur sur des bases ou des faits juridiques, la responsabilité totale de Wavin Belgium sa est limitée à la valeur maximale totale de 1 000 000 EUR, y compris les indemnités éventuelles sur la base des articles 3.6, 5.4 et 6.5 par dommage.
- 7.3 La limitation de la responsabilité, telle que visée dans ces conditions, n'a aucun effet sur les garanties éventuelles livrées dans le cadre des garanties de projet ou de produit de Wavin Belgium sa, pour autant que de telles garanties prévoient explicitement une responsabilité plus large.

8. Prix et conditions de paiement :

- 8.1 Toutes les factures sont payables au siège de Wavin Belgium sa ou de toute autre succursale en Belgique. Le prix est payable au comptant, sauf mention contraire figurant sur la facture. Une réduction ne peut être consentie sur un paiement au comptant, sauf accord exprès au préalable. Une réduction ne peut en aucun cas être accordée s'il reste des factures impayées. Les lettres de change tirées et acceptées n'entraînent jamais de novation.
- 8.2 Le non-paiement au jour d'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure l'exigibilité de toutes les dettes non encore échues. Dans ce cas, Wavin Belgium sa peut également considérer comme annulées les ventes éventuellement conclues, avec une indemnité forfaitaire de 10 % à la charge de l'acheteur.
- 8.3 En cas de défaut de paiement au jour de l'échéance, la partie de la dette non payée fait courir de plein droit et sans mise en demeure un intérêt moratoire de 12 % à compter de la date d'échéance.
- 8.4 Le simple retard, soit de l'ensemble, soit d'une partie de la dette, donne lieu, sans mise en demeure, au paiement par le débiteur d'une majoration de 10 % du montant resté impayé avec un minimum de 75 euros au titre de dédommagement pour les frais de recouvrement extrajudiciaires et autres dommages contractuels. Toute contestation de la facture doit intervenir dans les 8 jours suivant la réception.

9. Garanties dans le chef du vendeur :

- 9.1 Si la confiance de Wavin Belgium sa dans la solvabilité de l'acheteur est ébranlée par des mesures d'exécution judiciaire prises contre l'acheteur et/ou d'autres événements apparents qui font douter de la bonne exécution par le client des engagements qu'il a souscrits et/ou qui les rendent impossible, Wavin Belgium sa se réserve le droit de suspendre tout ou partie de la commande et d'exiger de l'acheteur les garanties appropriées.
- 9.2 Si l'acheteur refuse de produire ces garanties, Wavin Belgium sa se réserve le droit d'annuler la commande, dans son intégralité ou en partie, même si les marchandises ont été envoyées intégralement ou partiellement.
- 9.3. Au cas où le vendeur serait impliqué dans de quelconques activités frauduleuses, fallacieuses et/ou illégales, ou au cas où le vendeur, à l'avis de Wavin, influencerait de manière négative la réputation, la bonne renommée ou le good-will (fonds commercial) de Wavin ou des produits Wavin, Wavin Belgium N.V. aura le droit de mettre fin au contrat sans qu'une mise en demeure ne soit requise.

10. Droits intellectuels :

- 10.1 Wavin Belgium sa garantit que les produits livrés par elle ne font pas en tant que tels infraction à des brevets belges accordés à des tiers.
- 10.2 Si toutefois Wavin Belgium sa doit reconnaître cette infraction ou s'il est constaté par le juge belge lors d'un procès civil contre Wavin Belgium sa par jugement passé en force de chose jugée que des produits livrés par Wavin Belgium sa enfreignent un brevet belge, Wavin Belgium sa doit, soit remplacer les produits concernés par des produits qui n'enfreignent pas le brevet belge en question, soit les acquérir sous licence du brevet en question, soit reprendre les produits en question contre remboursement du montant payé, et ceci au choix et à l'appréciation exclusive de Wavin Belgium sa. Dans ce cas, Wavin Belgium sa n'est pas redevable d'autres indemnisations au client et n'est pas tenu de garantir l'acheteur, à cet effet, en droit ou autrement.
- 10.3 Tous les droits de propriété intellectuelle sur les prestations fournies par Wavin Belgium sa à l'acheteur ainsi que les résultats qui en découlent éventuellement, reviennent à Wavin Belgium sa et l'acheteur ne dispose d'aucun droit sur ces droits de Wavin Belgium sa.
- 10.4 L'acheteur exonère Wavin Belgium sa de tout recours de tiers pour toute infraction à un droit de propriété industrielle en lien avec la fabrication, la livraison ou l'utilisation d'une prestation réalisée ou effectuée selon les prescriptions de l'acheteur.
- 10.5 Les données, données personnelles fournies par l'acheteur, sont, conformément à la politique de sécurité et de qualité de Wavin Belgium NV régulièrement applicable, conservées et utilisées aux fins suivantes: la gestion du compte de l'acheteur, la tenue d'un registre clients, la réalisation d'analyses statistiques, le respect des obligations légales d'identification, l'évaluation de la situation financière ainsi qu'à d'autres fins jugées nécessaires et appropriées par Wavin Belgium NV.
- 10.6 Wavin Belgium NV peut, avec le consentement explicite du vendeur, transmettre ces données à une société appartenant au Wavin Group, ainsi qu'à tout sous-traitant ou donneur d'ordre de Wavin Belgium NV qui effectue des travaux se rapportant au compte de l'acheteur.
- 10.7 L'acheteur accepte explicitement que ces données personnelles ou autres informations soient transférées hors des frontières nationales pour traitement et sur la base des exigences légales ou des possibilités légales.

11. Réserve de propriété :

Les marchandises fournies restent intégralement et exclusivement la propriété de Wavin Belgium sa jusqu'au paiement complet de la somme principale, des frais et des intérêts, même si les marchandises ont été livrées à l'acheteur. Si l'acheteur revend les biens, il transfère à Wavin Belgium sa à titre de gage la créance résultant de cette vente. Les articles 101 à 108 de la loi belge sur la faillite du 8/8/1997 s'appliquent expressément à toutes les livraisons.

12. Droit applicable / Règlement des contentieux :

- 12.1 Le droit belge s'applique au présent contrat. La Convention de Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, communément appelé la Convention de Vienne ne s'applique pas, de même que tout autre règlement international en matière d'achat - vente d'objets mobiliers corporels dont l'application peut être exclue contractuellement.
- 12.2 Pour tout litige entre les deux parties, l'acheteur reconnaît la compétence exclusive du tribunal de Gand. Wavin Belgium sa se réserve toutefois le droit de soumettre le litige à tout tribunal compétent en Belgique ou à l'étranger.